

**COMMUNE D'ARRO**  
**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT – Antoine PINNA  
– Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 18 décembre 2025, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Séraphine BENEDETTI, veuve de Monsieur SANTINI, demeurant à AJACCIO.  
Née à ARRO le 20 juin 1920.  
Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 21 octobre 2014 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de son auteur, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A ARRO (Corse-du-Sud) :

- I) Une maison d'habitation élevée sur rez-de-chaussée d'un étage et combles au-dessus, cadastrée section B lieudit ARRO N°168 pour 27 ca ;
- II) Une parcelle à usage de jardin du bien ci-dessus désigné, cadastrée section B lieudit ARRO N°171 pour 82 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquiseitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI